

**PROCÈS-VERBAL DE LA 102^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

15 septembre 2015, à 9 h 30

Adopté tel que rédigé à la séance du 2 décembre 2015

Procès-verbal de la 102^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 15 septembre 2015, à 9 h 30, à la salle 20.402 de la Commission des lésions professionnelles située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M. Normand Bolduc, président du Conseil
Mme Marie Auger
Mme Suzanne Danino
M^e Santina Di Pasquale
Mme Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Lucie Le François
M^e Anne Morin
M^e Mathieu Proulx
M^e Patrick Simard
M^e Alain Turcotte

Mme Nathalie Diamond, secrétaire du Conseil

Sont absents :

M^e Robert Côté
M. Pierre D. Denault
M. Michel Marchand
M^e Louis Morin

Est aussi présente :

M^e Nathalie Lachance, adjointe au président

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 30.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il les informe de l'absence de M^{es} Robert Côté et Louis Morin et de messieurs Pierre D. Denault et Michel Marchand et transmet leurs excuses.

Monsieur Bolduc informe les membres de la démission, le 11 septembre dernier, de M^e Nancy Chamberland. Compte tenu des responsabilités reliées à ses nouvelles fonctions à l'Université Laval, elle n'aura plus la disponibilité nécessaire pour les travaux du Conseil. Monsieur Bolduc avise les membres qu'il écrira à la ministre de la Justice afin que le poste soit comblé rapidement.

2. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil

Monsieur Bolduc souligne l'arrivée de M^e Morin. Il résume sa carrière et invite les membres du Conseil à se présenter brièvement. Il reçoit le serment de M^e Anne Morin.

Par le décret 522-2015 du 17 juin 2015, le gouvernement a désigné M^e Morin présidente de la Régie du logement pour un mandat prenant fin le 12 avril 2019.

Un exemplaire de son document d'assermentation est remis à M^e Morin.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur Bolduc demande que soient ajoutés les points 7.1 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2015 QCCJA 769 » et 7.2 « Modification à la composition du comité d'enquête 2014 QCCJA 703 » après le point 7.

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

4. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 2 juin 2015

Sur la proposition de madame Marie Auger, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 2 juin 2015 tel qu'il a été rédigé.

5. Rapport du président

5.1 Projet de loi numéro 51 assujettissant les présidents des conseils de discipline à la compétence du Conseil

Monsieur Bolduc informe les membres que le 6 juillet dernier, il a reçu une convocation de la Commission des institutions à participer aux auditions publiques sur ce projet de loi qui se tiendront le 23 septembre prochain.

Le Conseil déposera un très court mémoire dans lequel seront commentés certains articles du projet de loi. Il formulera quelques recommandations quant à la composition d'un comité d'enquête et du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Les membres sont d'avis que le projet de loi devrait aussi prévoir qu'en cas d'absence prolongée du président en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline, le président en chef adjoint le remplacerait au Conseil après avoir prêté serment. Il est essentiel que la présidence du Bureau des présidents des conseils de discipline ou d'un tribunal soit tenue au courant des problématiques identifiées et discutées par les membres du Conseil.

Des modifications de concordances devraient également être apportées aux autres lois conférant compétence au Conseil.

M^e Patrick Simard demande qu'une copie du mémoire qui sera déposé à la Commission des institutions soit transmise aux membres du Conseil.

5.2 Commission d'administration publique

Monsieur Bolduc informe les membres qu'au mois de juin dernier, la Commission de l'administration publique a publié son 32^e rapport portant sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

Cette Commission a pour mandat de surveiller la gestion administrative des ministères et organismes publics et de s'assurer que leurs dirigeants rendent des comptes auprès des parlementaires.

La Commission traite du Conseil à la page 59 de son rapport. Il est écrit : « Parmi les principaux constats, les députés soulignent celui de l'augmentation soutenue des dépenses du Conseil de la justice administrative au cours des trois dernières années, alors que le nombre d'effectifs réguliers est demeuré stable. Les membres de la Commission de l'administration publique invitent le Conseil à mieux expliquer ces hausses dans ses prochains rapports. En outre, ils souhaitent que le Conseil rende compte annuellement de l'atteinte de tous les objectifs contenus dans la planification stratégique de l'organisme et dans sa déclaration de services aux citoyens. »

Rappelons que son président, monsieur Sylvain Gaudreault, a écrit au président à la suite de l'analyse du rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil de la justice administrative.

Le 22 mai dernier, le président a donné suite à cette correspondance en fournissant des explications sur la hausse des dépenses et en s'engageant à revoir la présentation de l'information relative aux objectifs de notre plan

stratégique de façon à en permettre la comparaison avec les années antérieures et de rendre compte de tous les engagements chiffrés de notre déclaration de services aux citoyens.

5.3 Préparation du rapport annuel

M^e Lachance informe les membres que le rapport annuel 2014-2015 du Conseil est en préparation. Il sera rendu public dans les meilleurs délais.

5.4 Invitation à la rencontre annuelle des régisseurs de la Régie du logement

Monsieur Bolduc informe les membres qu'il a été invité à faire une courte présentation lors de la réunion annuelle des régisseurs de la Régie du logement qui aura lieu le 26 novembre 2015 à Montréal. Ce sera aussi l'occasion d'échanger avec les régisseurs et de répondre à plusieurs questions.

Monsieur Bolduc réitère sa disponibilité pour rencontrer les juges administratifs des autres tribunaux.

5.5 Liste téléphonique des membres

Un nouveau tableau a été remis aux membres lors de la séance.

6. Sujets d'information

6.1 Requêtes en révision judiciaire dans les dossiers 2013 QCCJA 669 et 2014 QCCJA 691

M^e Lachance rappelle aux membres que ces deux comités d'enquête étaient formés des mêmes personnes étant donné le même reproche déontologique soit un retard à rendre la décision.

Le 30 janvier dernier les membres des comités d'enquête 669 et 691 ont remis leur rapport. Dans chaque dossier la plainte a été déclarée fondée et ils ont conclu à un manque de diligence de la part du régisseur Ross Robins de nature à miner la confiance du public à l'égard de la Régie du logement et de la justice administrative. En conséquence, ils ont recommandé au Conseil de lui adresser une réprimande ce qui a été fait le 9 février 2015.

Le 6 mars dernier, le régisseur Ross Robins signifiait au Conseil deux requêtes en révision judiciaire.

Plusieurs motifs de révision sont invoqués par M^e Robins. Entre autres, il fait valoir que la compétence des comités d'enquête ne portait que sur les dossiers de la Régie du logement faisant l'objet des deux plaintes, que les comités ont erré en demandant, en examinant et en tenant compte des statistiques relatives à la tenue

des audiences et au rendu des décisions et que les comités ont commis des erreurs dans l'appréciation de la preuve.

Ces requêtes seront entendues par la Cour supérieure de Montréal le 30 mars 2016. M^e Madeleine Lemieux représentera le Conseil.

Madame Marie Auger demande quel est le taux horaire payé à M^e Lemieux. Monsieur Bolduc informe les membres qu'il s'agit du tarif réglementaire de 100 \$ de l'heure.

M^e Mathieu Proulx informe les membres que le Tribunal administratif du Québec a adopté une Politique concernant l'attribution de contrats de services juridiques. Il décrit la démarche suivie par le Tribunal administratif du Québec pour l'élaboration de cette Directive.

M^e Marie Lamarre explique la politique en vigueur à la Commission des lésions professionnelles.

6.2 Formation des nouveaux juges administratifs de la Régie du logement et du Tribunal administratif du Québec

Monsieur Bolduc informe les membres que le Conseil a été invité à participer à la formation de deux nouvelles régisseuses le 6 août dernier. En compagnie de M^e Lachance il a présenté le Conseil, son processus de traitement des plaintes et a attiré l'attention sur les motifs de plaintes les plus fréquents.

Il a également été invité à participer à la formation dispensée par le Tribunal administratif du Québec le 16 septembre prochain à Québec.

6.3 Revue de presse

M^e Lachance informe les membres qu'il n'y a rien à signaler sous cette rubrique.

7. État et suivi des dossiers de plainte et information de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 1^{er} septembre 2015, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. 35 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2015-2016 pour un total de 51 plaintes dont 35 actuellement en traitement.

Il y a quatre dossiers d'enquête actifs (560, 627, 703 et 722).

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance hier après-midi : il y avait 27 dossiers inscrits à l'ordre du jour. Une plainte a été déclarée recevable, 23 plaintes ont été déclarées irrecevables, deux dossiers ont été remis et l'examen d'une plainte a été reporté à la prochaine séance.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 740, 742, 751, 753, 754, 755, 756, 757, 760, 761, 762 et 763.

Monsieur Bolduc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions. Des commentaires sont formulés à l'attention des membres du comité de relecture qui en prennent bonne note. Une décision rectifiée sera transmise aux parties.

Les membres soulignent qu'il est souvent question de la gestion d'audience lorsqu'il s'agit d'une plainte visant un régisseur de la Régie du logement.

M^e Patrick Simard fait part aux membres de ses réflexions sur le comportement à adopter par les régisseurs pour assurer une bonne gestion d'audience. Il mentionne qu'il lui arrive de rencontrer personnellement certains régisseurs à ce sujet. M^e Anne Morin informe les membres qu'une formation est prévue sur ce sujet.

Madame Marie Auger revient sur l'expérience vécue lorsque le Conseil a organisé une visite à la Régie du logement afin de permettre aux membres citoyens d'assister à certaines audiences. Elle rapporte que les membres auraient été reçus un peu cavalièrement par certains régisseurs.

7.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2015 QCCJA 769

Dossier n° 769 :

N° de dossier CJA :	769
Nom du plaignant :	M ^e Michel Héroux
Nom du commissaire qui fait l'objet de la plainte :	M ^e Christian Genest
Tribunal :	Commission des lésions professionnelles

Lors de sa séance d'hier après-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par M^e Michel Héroux contre M^e Christian Genest, commissaire à la Commission des lésions professionnelles. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 11 mai 2015 M^e Michel Héroux porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre le commissaire Christian Genest de la Commission des lésions professionnelles;

ATTENDU QUE l'article 400 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies

professionnelles (RLRQ, chapitre A-3.001) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un commissaire de la Commission des lésions professionnelles, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3) compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 14 septembre 2015, la plainte portée par M^e Michel Héroux contre le commissaire Genest a été déclarée recevable au sens de la Loi sur la justice administrative;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 400 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o, 2^o et 5^o à 9^o de l'article 167 de la Loi sur la justice administrative, dont l'un au moins n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 400 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre du Conseil visé au paragraphe 4^o de l'article 167 de la Loi sur la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Commission des lésions professionnelles après consultation de l'ensemble de ses commissaires;

ATTENDU QUE l'article 187 de la Loi sur la justice administrative prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marie Auger, appuyée par monsieur Simon Julien, il est résolu, conformément aux articles 400 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et 186 de la Loi sur la justice administrative, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 11 mai 2015 par M^e Michel Héroux contre Me Christian Genest au regard notamment des articles 3, 5, 13 et 16 du Code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles (RLRQ, chapitre A-3.001, r.4) quant à son comportement à l'égard du plaignant lors de l'audience tenue le 11 décembre 2014 dans les dossiers portant les numéros 521618, 551792, 551805, 523349, 546736, 548093, 529772 et 519898 de la

Commission des lésions professionnelles ainsi que le 1^{er} mai 2015 dans la salle d'attente du bureau de Saint-Hyacinthe de la Commission des lésions professionnelles.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Lucie Le François, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Monsieur Pierre D. Denault, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Bernard Lemay, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Bernard Lemay, M^e Carmen Racine, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

7.2 Modification à la composition du comité d'enquête 2014 QCCJA 703

Tous les membres du Conseil participant à la séance manifestent leur accord avec la proposition concernant la modification de la composition du comité d'enquête dans le dossier 2014 QCCJA 703.

En conséquence, sur la proposition de M^e Alain Turcotte, appuyée par monsieur Simon Julien, il est résolu que la composition du comité d'enquête soit modifiée et que M^e Patrick Simard remplace M^e Nancy Chamberland à titre de membre et de président du comité d'enquête dans le dossier 2014 QCCJA 703.

En conséquence, le comité d'enquête chargé de faire enquête et de statuer dans le dossier portant le numéro 2014 QCCJA 703 est maintenant constitué des personnes suivantes :

- M^e Patrick Simard, membre du Conseil de la justice administrative, régisseur à la Régie du logement et président du comité d'enquête;
- Monsieur Normand Bolduc, membre du Conseil de la justice administrative représentant le public;
- M^e Marie Beaudoin, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.

En cas d'empêchement par M^e Marie Beaudoin, M^e Carmen Racine commissaire à la Commission des lésions professionnelles, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

8. Suivi des dossiers d'enquête en cours

Monsieur Bolduc invite les présidents à présenter un suivi de leur dossier.

- **Dossier 2011 QCCJA 560**

M^e Turcotte informe les membres que cinq audiences ont été tenues dans ce dossier et que l'affaire a été mise en délibéré le 20 mai 2015.

- **Dossier 2012 QCCJA 627**

En l'absence du président du comité d'enquête M^e Louis Morin, monsieur Bolduc informe les membres que des audiences sont fixées les 14 et 15 octobre prochains à Québec.

- **Dossier 2014 QCCJA 703**

En l'absence de l'ancienne présidente du comité d'enquête M^e Nancy Chamberland, M^e Lachance informe les membres que l'enquête est suspendue en raison de l'état de santé du commissaire.

- **Dossier 2014 QCCJA 722**

M^e Santina Di Pasquale informe les membres qu'une conférence préparatoire est fixée le 2 octobre prochain à Montréal.

9. Formation d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes et d'un nouveau Comité de relecture

L'actuel Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a été constitué le 4 décembre 2014. Il s'agissait du 13^{ième} comité constitué par le Conseil à la suite des modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes est présentement composé des membres suivants :

- M. Normand Bolduc;
- M^e Robert Côté;
- Mme Suzanne Danino;
- M^e Santina Di Pasquale;
- M. Simon Julien;

- M^e Mathieu Proulx;
- M^e Patrick Simard;

Tous les membres du Conseil manifestent leur accord avec la proposition concernant la constitution et la composition d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

En conséquence, sur la proposition de M^e Patrick Simard, appuyée par M^e Mathieu Proulx, il est résolu que pour l'examen des plaintes qui lui seront soumises après le 15 septembre 2015 un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- M. Normand Bolduc;
- Mme Marie Auger;
- M^e Santina Di Pasquale;
- M^e Lucie Le François;
- M. Michel Marchand;
- M^e Anne Morin;
- M^e Alain Turcotte.

Les membres du Conseil désignent monsieur Normand Bolduc pour agir à titre de président du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Un nouveau Comité de relecture des décisions doit aussi être formé.

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu qu'un nouveau Comité de relecture soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- M. Normand Bolduc;
- M^e Santina Di Pasquale;
- M^e Alain Turcotte;
- Mme Nathalie Diamond.

À la demande des membres la séance est suspendue de 11 h 12 à 11 h 20.

10. Comité pour la révision des lettres types

M^e Lachance rappelle aux membres du Conseil que ce Comité a été formé le 3 décembre 2014 et qu'il est composé de monsieur Normand Bolduc, madame

Nathalie Diamond, monsieur Simon Julien, monsieur Michel Marchand, M^e Louis Morin et M^e Patrick Simard.

Un cartable regroupant les lettres types relatives aux demandes de renseignements, au traitement des plaintes et aux enquêtes a été confectionné et remis aux membres du comité.

Une rencontre a été tenue le 8 avril 2015 par visioconférence au cours de laquelle les membres du comité ont apporté des modifications à la plupart des lettres.

Pour l'information de tous les membres, M^e Lachance leur a transmis, lors de l'envoi de la documentation utile à la préparation de la séance, un document regroupant les lettres et les formulaires types modifiés.

M^e Lachance annonce qu'une révision de nos dépliants aura lieu cet automne afin de tenir compte des modifications apportées à la compétence du Conseil.

Madame Jill Leslie Goldberg et M^e Santina Di Pasquale signalent des lacunes dans la traduction anglaise de certains passages des lettres ou formulaires types. Elles proposent d'en revoir la traduction.

Le comité pour la révision des lettres types poursuit donc ses travaux mais sa composition est modifiée pour comprendre maintenant M^e Santina Di Pasquale, madame Jill Leslie Goldberg, monsieur Simon Julien, madame Nathalie Diamond et M^e Lachance.

De plus, une attention particulière devrait être portée aux balises énoncées par l'Office québécois de la langue française en ce qui a trait à l'usage du français dans les textes et documents des organismes.

11. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

2 décembre 2015 à 13 h 30 à Québec

30 mars 2016 à 9 h 30 à Montréal

14 juin 2016 à 13 h 30 à Québec

13 septembre 2016 à 9 h 30 à Montréal

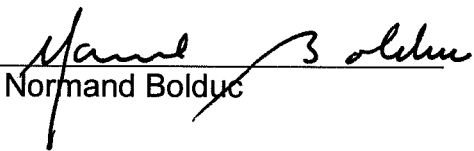
12. Questions diverses

M^{es} Marie Lamarre, Mathieu Proulx et Anne Morin reviennent sur les sujets abordés lors de la rentrée judiciaire de Montréal et Québec. Ils recommandent que certains discours soient diffusés dans le prochain Bulletin du Conseil.

13. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 11 h 52.

Le président du Conseil de la justice administrative,


Normand Bolduc